

GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ



2026

BIEN DÉMARRER. EXERCER SEREINEMENT

www.francemedecinliberal.fr



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

1. La fiscalité :

Le micro-BNC est un régime fiscal simplifié particulièrement adapté aux médecins remplaçants qui débutent leur activité libérale.

Vous pouvez bénéficier du régime micro-BNC si vos recettes annuelles ne dépassent pas le plafond en vigueur. *Pour les revenus 2026, ce plafond est fixé à 83 600 €.*

([Aga France](#))

L'abattement forfaitaire

L'administration fiscale applique automatiquement un abattement de 34 % sur vos recettes afin de tenir compte de vos frais professionnels.

- Abattement : 34 %
- Abattement minimum : 305 €

Vous êtes donc imposé sur 66 % de vos recettes. Vous ne pouvez donc pas déduire vos dépenses réelles (véhicule, matériel, téléphone, assurances, formations, etc.), celles-ci étant entièrement couvertes par l'abattement forfaitaire. (impôts.gouv.fr)



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

Exemple : Vous encaissez 60 000 € d'honoraires sur l'année.

- Recettes : 60 000 €
- Abattement de 34 % : 20 400 €
- Revenu imposable : 39 600 €

C'est ce montant qui sera intégré à votre impôt sur le revenu.

Les avantages :

- Comptabilité très simplifiée.
- Aucune déclaration fiscale 2035 à établir.
- Peu d'obligations administratives.
- Idéal lorsque les charges professionnelles sont limitées.



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

Les limites

Le régime micro-BNC devient moins intéressant lorsque vos dépenses professionnelles sont importantes, car aucune charge réelle n'est déductible.

Si vous dépassez le plafond de recettes pendant deux années civiles consécutives, vous basculez automatiquement vers le régime de la déclaration contrôlée (2035), qui permet de déduire l'ensemble de vos frais professionnels. ([Aga France](#))

Bon à savoir

Le régime micro-BNC est souvent choisi par les médecins remplaçants au début de leur activité pour sa simplicité. Toutefois, il est conseillé de faire le point chaque année avec un expert-comptable afin de vérifier qu'il reste le régime le plus avantageux au regard de vos recettes et de vos charges.



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

2. Compte bancaire : professionnel ou personnel ?

Le médecin remplaçant n'a pas l'obligation d'ouvrir un compte bancaire professionnel. En revanche, il est fortement conseillé de disposer d'un compte bancaire dédié à l'activité libérale afin de séparer les opérations professionnelles des dépenses personnelles.

En micro-BNC, ce compte dédié devient obligatoire lorsque les recettes dépassent 10 000 € pendant deux années civiles consécutives. Il peut s'agir d'un simple compte courant distinct : un compte bancaire professionnel n'est pas exigé par la loi.

Pourquoi c'est important ? Le compte dédié permet de :



Séparer les opérations professionnelles et personnelles



Faciliter le suivi comptable



Simplifier les déclarations fiscales



Être prêt en cas de contrôle fiscal



Suivi de ma comptabilité



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

Comment gérer simplement sa comptabilité ?

Au début de votre activité, il est tout à fait possible de gérer vous-même votre comptabilité, notamment si vous relevez du régime micro-BNC.

1. Utilisez un compte bancaire dédié

Même s'il n'est pas toujours obligatoire, il est fortement recommandé de réserver un compte bancaire à votre activité libérale. Cela facilite le suivi de vos recettes et dépenses.

2. Tenez un livre des recettes

Notez chaque règlement encaissé en indiquant :

- la date d'encaissement ;
- le nom du médecin remplacé (ou du cabinet) ;
- le montant perçu ;
- le mode de règlement (virement, chèque, etc.).

Un simple tableau Excel ou Google Sheets peut suffire, télécharger notre tableau de bord conçu pour les médecins remplaçants !



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

3. Conservez tous vos justificatifs

Classez vos documents dans des dossiers (papier ou numériques) :

- contrats de remplacement ;
- relevés bancaires ;
- rétrocessions d'honoraires ;
- factures (ordinateur, téléphone, matériel, assurance, formations, frais de déplacement, etc.).

Une bonne organisation vous fera gagner un temps précieux.

4. Mettez de l'argent de côté

Les honoraires perçus ne correspondent pas à votre revenu disponible.

Prenez l'habitude de mettre de côté 30 à 40 % de chaque encaissement afin d'anticiper :

- les cotisations sociales ;
- l'impôt sur le revenu.

Cette réserve évite les mauvaises surprises lors des échéances.



GUIDE STRATÉGIQUE FISCALITÉ

5. Faites un suivi mensuel

Une fois par mois, prenez 15 à 30 minutes pour :

- vérifier que tous les virements ont été reçus ;
- enregistrer les nouvelles recettes ;
- classer les justificatifs ;
- contrôler le solde du compte dédié.

Quelques minutes chaque mois évitent plusieurs heures de travail en fin d'année.

[Télécharge le tableau excel automatisé remplaçant](#)



Il comprend déjà :



Onglet « Recettes »



Date



Cabinet / médecin remplacé



Période de remplacement



Montant



Mode de règlement



Observations



Onglet « Dépenses »



Date



Fournisseur



Catégorie



Montant



Observations

Il comprend déjà : (suite)



Onglet « Tableau de bord »



Total des recettes (*calcul automatique*)



Total des dépenses



Résultat estimé



Provision de 35 % pour anticiper les impôts et cotisations



Suivi du chiffre d'affaires



Rappel du plafond du micro-BNC 2026
(*à vérifier chaque année car il peut évoluer*)